Province de Québec District d'Arthabaska MRC de l'Érable Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce 13 mars 2017 à 19 h 30 à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard Monsieur Danis Beauvillier Me Serge Bizier Monsieur Fernand Ruel Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier sont également présents.

17-03-080 Approbation de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

17-03-081 Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sous réserve de trois corrections mineures à apporter, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2017.

ADOPTÉE

17-03-082 Paiement cotisation annuelle Barreau (greffier)

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer la cotisation annuelle du Barreau du Québec pour le greffier au montant de 1 944,33 \$.

ADOPTÉE

17-03-083 Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

220 335.24 \$

Chèques:

- En date du 14-02-2017 au 12-03-2017 :
 - nos M1475 à M1489- A41483 à A41504

- dépôts salaires de la période 2017-06 à 2017-09

,

17-03-084 <u>Approbation des comptes</u>

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques:

- En date du 13 mars 2017
 - nos A41505 à A41644

269 981,46 \$

ADOPTÉE

<u>Dépôt du rapport des activités prévues au chapitre XIII de la LERM pour l'exercice financier 2016</u> – Dépôt

17-03-085 <u>Libération des fonds de garantie – Assurance biens regroupement Estrie</u> UMO 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Chartis sous le numéro 530-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT QU'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Princeville y a investi une quote-part de 6146 \$ représentant 4.92 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Chartis pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville demande que le reliquat de 125 000.00 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Chartis pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE

17-03-086 Avis de motion – Règlement abrogeant le règlement d'emprunt 2013-245

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement abrogeant le règlement d'emprunt 2013-245 concernant le développement Gagnon.

17-03-087 <u>Colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec</u> (ACMQ)

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel il est unanimement résolu que le conseil autorise Sébastien Gingras, directeur des communications, à participer au colloque 2017 organisé par l'Association des communicateurs municipaux du Québec qui aura lieu à Montréal le 23 et 24 mai 2017;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

17-03-088 <u>Congrès COMBEQ 2017</u>

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise Michel Carignan, directeur du Service d'urbanisme, à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu à Québec les 4, 5 et 6 mai 2017;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès,

notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

17-03-089 Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACISQ)

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil autorise Christian Chartier, directeur du service incendie à participer au congrès annuel organisé par l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu à Québec du 20 mai au 23 mai 2017;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

17-03-090 <u>Démission d'une préposée au restaurant de l'aréna</u>

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de prendre acte de la démission de Madame Arianne Côté en date du 22 février 2017 et autorise la trésorière à verser toute somme due.

ADOPTÉE

17-03-091 <u>Horaire d'été – Travaux publics</u>

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

OUE la Ville de Princeville autorise l'horaire de travail suivant :

Secteur Travaux publics: (du 1er mai 2017 au 7 octobre 2017)

Lundi au Jeudi: 7h00 à 12h00

12h45 à 16h30

Vendredi: 7h00 à 12h00

QUE le conseil précise cependant que cette modification d'horaire ne peut apporter aucune modification à l'attribution, au calcul ou au versement de l'indemnité pour garde prévue à l'article 19.03 de la convention collective de travail.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente à ce sujet avec le syndicat.

ADOPTÉE

17-03-092 <u>Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec – 2017</u>

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement pour et au nom de la Ville de Princeville de la somme de 298 903 \$ pour le 30 juin 2017 et un montant de 298 903 \$ payable pour le 31 octobre 2017 pour les services de la Sûreté du Québec.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

17-03-093 <u>Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de</u> 3 200 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 200 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie.

17-03-094 <u>Utilisation des terrains, bâtisses et rues par le Festival du cheval – Édition 2017</u>

ATTENDU QUE l'organisme du Festival du Cheval de Princeville désire obtenir la collaboration de la Ville de Princeville pour la tenue du Festival du Cheval qui aura lieu la fin de semaine du 8 au 11 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil autorise le Festival du Cheval à utiliser gratuitement une partie du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière ainsi que les terrains adjacents, tels que les terrains de stationnement et le terrain adjacent à la Salle de Quilles, la rue Baillargeon entre les rues Leclerc et Demers pour la tenue de leurs activités;

QUE l'organisme doit disposer d'assurances en responsabilité civile et locative nécessaires à la couverture des immeubles prêtés;

QUE le conseil autorise également, la fermeture temporaire de certaines rues de la Ville de Princeville pour permettre le déroulement de la parade du Festival qui aura lieu le samedi 10 juin 2017;

QUE le conseil appuie l'organisme du Festival du Cheval pour présenter une demande de fermeture d'une partie de la rue Demers Est auprès du Ministère des Transports, d'en détourner le trafic sur le réseau local et s'engage à avertir les compagnies de transport de la région des dates et des détours occasionnés par la tenue du Festival.

ADOPTÉE

17-03-095 Avis de motion — Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 625 000 \$ pour des travaux de réfection du 7^e rang Ouest, du 10^e rang Est, du 11^e rang Est et du 11^e rang Centre

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 625 000 \$ pour des travaux de réfection du 7^e rang Ouest, du 10^e rang Est, du 11^e rang Est et du 11^e rang Centre.

<u>Dépôt d'états financiers</u> - Le greffier dépose les états des résultats pour l'année 2016 de l'organisme Partage Saint-Eusèbe.

17-03-096 <u>Dérogation mineure de la Ferme Guérard & Fils inc.</u>

ATTENDU QUE la demanderesse désire agrandir la vacherie du bâtiment de ferme sur 24,69 m de façade x 12,34 m de profondeur;

ATTENDU QUE l'espace disponible est limité à cause du lieu d'entreposage pour le fumier et la Route 263 Sud;

ATTENDU QUE l'emplacement visé est le seul pour permettre d'optimiser l'utilisation des équipements intérieurs existants;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 1655 Route 263 Sud la demande de dérogation mineure présentée par la Ferme Guérard & Fils inc. afin de permettre l'agrandissement de la vacherie avec une marge avant de 7,0 m au lieu de 12,0 m, ce qui représente une dérogation de 5 mètres pour la marge avant par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

17-03-097 <u>Adoption du règlement no 2016-307 modifiant le règlement 2011-190 concernant les permis et certificats</u>

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil adopte le règlement no 2016-307 modifiant le règlement 2011-190 concernant les permis et certificats.

ADOPTÉE

17-03-098 <u>Second projet de règlement PRU2-1701 – Modifiant le règlement de zonage</u> No 2017-316 de la Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement PRU2-1701 de la Ville de Princeville afin de modifier les usages autorisés dans la zone 450-M et modifier l'article 353 concernant l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire.

ADOPTÉE

17-03-099 Vente terrain résidentiel - 30 rue Liberge

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Gabriel Lapointe et Marjory Guérard ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 434 (30, rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 19 601,09 \$, avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

17-03-100 <u>Vente terrain résidentiel - 120 rue Liberge</u>

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Marc Hébert et Cynthia Dion ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 443 (120, rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 19 644,27 \$, avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

<u>Dépôt d'états financiers</u> - Le greffier dépose les états financiers pour l'année 2016 du club de hockey Les Titans de Princeville.

17-03-101 Fête nationale du Québec 2017

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier il est unanimement résolu que Monsieur Claude Fortier, directeur au service des loisirs de la Ville de Princeville soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2017.

ADOPTÉE

17-03-102 <u>Adoption du règlement no 2016-308 modifiant le règlement 2011-193 concernant la tarification en matière de loisirs</u>

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil adopte le règlement no 2016-308 modifiant le règlement 2011-193 concernant la tarification en matière de loisirs.

ADOPTÉE

17-03-103 <u>Demande de gratuité de salle – Formation de lancer au softball</u>

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'offrir à Softball mineur de Princeville le gymnase de l'École Sacré-Cœur gratuitement samedi le 29 avril pour une formation des lanceurs.

ADOPTÉE

17-03-104 <u>Demande de gratuité Salle Pierre-Prince – Mouvement des Femmes Chrétiennes</u>

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince à l'association du Mouvement des Femmes Chrétiennes pour la tenue d'une journée de congrès le mercredi 10 mai 2017 de 9h00 à 16h00.

ADOPTÉE

17-03-105 Demande d'aide financière - Soirée «Hommage aux bénévoles»

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de participer financièrement pour un montant de 250 \$ à la Soirée Hommage aux bénévoles du Centre d'action bénévole de l'Érable qui aura lieu le 27 avril 2017 à l'Espace Sophia et de prendre 2 billets pour assister à cette soirée.

ADOPTÉE

17-03-106 <u>Demande d'aide financière - COPERNIC</u>

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de participer financièrement pour un montant de 100 \$ au projet de colloque de CO-PERNIC qui aura lieu les 16, 17, 18 mars 2017 dans la région.

17-03-107 Invitation activités Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable 2017

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de participer à la conférence au profit de la Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable qui se déroulera le 5 avril au Centre communautaire de Plessisville, en achetant deux billets au coût de 35 \$ chacun, de participer au tournoi de golf qui aura lieu le 2 juin en achetant un *foursome* au coût de 120 \$ du participant et de participer au Souper-bénéfice qui aura lieu le 6 septembre prochain au Club de Golf de Plessisville en achetant 2 soupers au coût de 100 \$ chacun.

ADOPTÉE

17-03-108 <u>Aide financière – Unité Domrémy Plessisville inc.</u>

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une subvention de 100 \$ à l'Unité Domrémy de Plessisville inc. afin de permettre de poursuivre sa mission auprès d'une clientèle souvent démunie.

ADOPTÉE

17-03-109 <u>Aide financière - Relais pour la Vie</u>

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser un montant de 1 100 \$ à l'organisme Société canadienne du cancer pour le Relais pour la vie pour appuyer l'équipe formée de représentants de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

17-03-110 Demande d'aide financière - Club de patinage artistique de Princeville inc.

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser un espace publicitaire dans le programme souvenir au montant de 100 \$ au Club de patinage artistique de Princeville inc. pour la présentation du spectacle annuel du 8 avril 2017.

ADOPTÉE

Période de questions

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

17-03-111 <u>Levée de la séance</u>

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE	
Me Olivier Milot, greffier	Gilles Fortier, maire